

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 01 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DU FABRICANT :

Nom chimique : **SCELLANT THERMOPLASTIQUE NUFLEX® 640**
COULEUR

Fabricant : **NUCO INC.**
150 Curtis Drive
Guelph (Ontario) N1K 1N5
Tél : (519)-823-4994
Fax : (519)-823-1099
Tél. d'urgence Infotrac 24 heures : (800)-535-5053

Date : 1^{er} janvier 2011

Préparé par : Département des services techniques

Classification SIMDUT : B2, D2B

Utilisation du produit : Scellant thermoplastique

SECTION 02 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS :

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>%</u>	<u>LD₅₀ (ingestion, rat)</u>	<u>LC₅₀ (inhalation, rat)</u>
Xylène	1330-20-7	10,0 – 30,0	4 300 mg/kg	5 000 ppm (4 h)

Les ingrédients énumérés ci-dessus sont des produits contrôlés tels que définis dans CPR, am. SOR/88-555 ou 29 CFR 1910.1200

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS :

VOIES D'ENTRÉE DANS LE CORPS (EFFETS AIGUS) :

Yeux : Les vapeurs peuvent causer une irritation. Irritation au contact direct.

Peau : Peut causer une irritation modérée. Le contact prolongé peut causer une délipidation et une dermatite.

Inhalation : Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, la nausée, des étourdissements, la désorientation, un engourdissement des doigts et des orteils et l'irritation du nez et de la gorge.

Ingestion : L'irritation peut causer des douleurs abdominales, la nausée, la diarrhée et le vomissement.

SYMBOLES DE DANGER SIMDUT :



DANGER : INFLAMMABLE, VAPEURS NOCIVES

SECTION 04 – PREMIERS SOINS :

Yeux : S'asperger les yeux avec de grandes quantités d'eau tiède. Ne pas tenter d'enlever mécaniquement les solides ou la gomme de l'œil. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver à fond avec de l'eau tiède et un savon non abrasif. Obtenir des soins médicaux si vous vous sentez malade ou si une réaction se développe.

Inhalation : Placer la victime à l'air frais et lui donner de l'eau. Obtenir des soins médicaux si vous vous sentez malade ou si une réaction se développe.

Ingestion : Obtenir des soins médicaux.

SECTION 05 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Conditions d'inflammabilité : Éviter les sources directes de chaleur ou d'inflammation quand le produit n'est pas polymérisé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir de grandes distances au sol avant leur inflammation par des sources distantes des lieux d'utilisation.

Agents d'extinction : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, brouillard d'eau ou mousse. L'eau peut être utilisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

Mesures de lutte contre l'incendie :	Il faut porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs pour combattre les feux importants mettant en jeu des produits chimiques. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone conformément à votre plan local d'urgence.
Point d'éclair :	Vase clos 78,8 °F (26 °C)
Limites d'inflammabilité :	Limite inférieure d'explosivité – non disponible Limite inférieure d'explosivité – non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone et traces de produits carbonés incomplètement brûlés.
Sensibilité – Impact :	Non
Statique :	Oui

Section 06 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL :

Confinement / Nettoyage :	Restreindre l'accès à la zone du déversement. Assurer la ventilation et fournir des vêtements protecteurs. Ramasser le calfeutrant (au moyen de matériel anti-étincelles) et le mettre dans un contenant approprié pour l'élimination. Le nettoyage peut nécessiter le recours à la vapeur ou à des détergents. Éliminer de manière appropriée les matériaux absorbants ou de nettoyage saturés, car un échauffement spontané peut se produire. Des lois et règlements locaux, provinciaux, fédéraux ou d'État peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et articles employés pour le nettoyage.
---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Section 07 – MANUTENTION ET STOCKAGE :

Manutention et stockage :	Stocker dans un endroit sec, bien aéré, entre 50 °F (10 °C) et 77 °F (25 °C) et garder le contenant hermétiquement fermé quand il n'est pas utilisé. A n'utiliser que dans des endroits bien aérés. Les contenants peuvent retenir des résidus et des vapeurs du produit. Entreposer les grandes quantités dans des bâtiments conçus et protégés pour l'entreposage des matières inflammables de Classe 1-B de la NFPA.
---------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Section 08 – PRÉCAUTIONS CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE :

Limites d'exposition aux composants :	Xylène (N° CAS 1330-20-7) : Assurer une ventilation adéquate pour limiter les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : TLV (ACGIH) : 100 ppm.
Voies respiratoires :	Porter un respirateur approuvé NIOSH / MSHA pour les vapeurs organiques.
Ventilation :	Dans les applications intérieures, une ventilation passive (ouverture des portes et fenêtres) est recommandée. Prévoir au besoin une évacuation localisée pour maintenir les niveaux d'exposition dans les limites des directives.
Équipement de protection personnelle :	Les lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux, les gants imperméables (p. ex., en néoprène, en nitrile, Silver Shield®), les combinaisons ou tabliers sont importants pour prévenir la contamination des yeux, de la peau et des vêtements. Bien se laver après manipulation.

Section 09 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

État physique :	Pâte noire
Odeur et apparence :	Odeur de solvant, scellant thixotrope
Seuil olfactif :	1 – 20 ppm
Poids spécifique :	1.05-1.09
Pression de vapeur :	2,5 kPa (20°C, 68°F)
Densité de la vapeur (air = 1) :	3,66
Taux d'évaporation :	0,86
Point d'ébullition :	282 °F (139 °C)
Point de congélation :	Non disponible
pH :	Non disponible
Coeff. de distribution huile/eau :	Non disponible

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Stabilité chimique :	Stable
Matériaux incompatibles :	Agents oxydants forts
Conditions de réaction :	Matériaux incompatibles.
Polymérisation dangereuse :	Ne peut survenir.

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE :

Effets de la surexposition : Un contact répété et prolongé avec la peau peut causer une dermatite ou aggraver des problèmes de peau préexistantes. L'inhalation de vapeurs à haute concentration ou l'ingestion peut causer des maux de tête, le vomissement, des étourdissements et la nausée.

Sensibilisation : Inconnu
Pouvoir cancérogène : Inconnu
Toxicité pour la reproduction : Inconnu
Pouvoir tératogène : Inconnu
Pouvoir mutagène : Inconnu
Produits synergiques : Inconnu

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE :

Air : L'information complète n'est pas encore disponible.
Eau : L'information complète n'est pas encore disponible.
Sol : L'information complète n'est pas encore disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

Élimination des déchets : Éliminer selon les exigences des règlements fédéraux, municipaux ou provinciaux / d'État.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Information sur l'expédition : Adhésifs, Classe 3, UN 1133, Groupe d'emballage II

Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE :

Statut à l'Inventaire du TSCA : Composés chimiques listés à l'Inventaire du TSCA, sauf exemption.
Profil NFPA : Santé 2, Inflammabilité 3, Réactivité 0
Listages de produits chimiques, SARA TITLE III : Section 302, Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355) : Inconnu
Section 304, Substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302) : Inconnu
Section 311/312, Classe de dangers (40 CFR 370) : Aigu : Oui; Chronique : Oui; Feu : Oui; Pression : Non; Réactif : Non
Section 313, Substances chimiques toxiques (40 CFR 372) : Inconnu
Listes de substances des États : Ce produit contient une (des) substance(s) apparaissant sur une ou plusieurs Listes de substances de la Pennsylvanie, du Massachusetts et du New Jersey : Xylène (N° CAS 1330-20-7).
Liste relative à la proposition 65 de la Californie : Aucun connu
Composés organiques volatils : 275 grammes par litre, 26,2 % en poids.
Liste intérieure des substances : Composés chimiques figurant dans la Liste intérieure des substances, sauf exemption.

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS :

L'information fournie dans la présente est donnée de bonne foi, sans aucune garantie, expresse ou implicite. Les utilisateurs du produit doivent former indépendamment leur jugement sur la pertinence de cette information afin d'assurer un usage approprié et pour protéger la santé et la sécurité des employés.

LISTE DES ABRÉVIATIONS :

ACGIH	<i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis)</i>
AIHA	<i>American Industrial Hygiene Association (États-Unis)</i>
CAS	<i>Chemical Abstract Service</i>
CERCLA	<i>Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis)</i>
CFR	<i>Code of Federal Regulation (États-Unis)</i>
CIRC	<i>Centre international de recherche sur le cancer (ONU)</i>
CPR	<i>Controlled Products Regulations (Canada)</i>
DOT	<i>Department of Transport (États-Unis)</i>
IATA	<i>International Air Transport Association</i>
MPT	<i>moyenne pondérée dans le temps</i>
MSHA	<i>Mine Safety and Health Administration (États-Unis)</i>
NFPA	<i>National Fire Protection Agency (États-Unis)</i>
NIOSH	<i>National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)</i>
NTP	<i>National Toxicology Program (États-Unis)</i>
OSHA	<i>Occupational Safety and Health Administration (États-Unis)</i>
PEL	<i>permissible exposure limits (limites d'exposition admissible)</i>
REL	<i>recommended exposure limit (limite d'exposition recommandée)</i>
SARA	<i>Superfund Amendments and Reauthorization Act (États-Unis)</i>
SIMDUT	<i>Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)</i>
STEL	<i>short term exposure limit (limite d'exposition à court terme)</i>
TLV	<i>threshold limit values (limites tolérables d'exposition)</i>
TSCA	<i>Toxic Substances Control Act (États-Unis)</i>
WEEL	<i>workplace environmental exposure limits (limite d'exposition professionnelle)</i>

Form: MSDSNUFLEX640THERMOPLASTICSEALANT Rev.: 3 Date: 03/14